

**Intervention de Bernard THIBAUT**  
**Au CCN – 3-4 février 2011**

J'ai été amené la semaine dernière à démentir l'information parue dans un journal selon laquelle j'avais l'intention de "jeter l'éponge" à la fin de l'année.

Cette réunion du CCN m'offre l'opportunité de revenir sur le sujet puisque cet épisode vise surtout la CGT plutôt que les supposés états d'âme ou l'état de santé du secrétaire général.

Je ne retire rien de la mise au point qui s'imposait jeudi dernier. Le "scoop" de mon départ pour la fin de l'année a très rapidement tourné en boucle sur la plupart des médias durant 24 heures.

"Jeter l'éponge", c'est le titre du Parisien, révélateur à lui seul de la démarche à l'œuvre.

Le plus "intéressant", si je puis dire, ce sont moins les interrogations voir les inquiétudes que cette « information » a provoqué que l'argumentation qui l'a entourée pour tenter de la rendre crédible.

Ainsi, la CGT serait profondément divisée sur sa stratégie, la mobilisation sur les retraites serait un échec pour les syndicats et tout spécialement pour la CGT, nous serions en butte à une crise identitaire.

Pour en attester, ceux que les médias avaient déjà mis en évidence pour incarner une opposition dans la préparation du 49<sup>ème</sup> Congrès, ont été à la hâte ressortis des tiroirs.

Peu importe pour ces « analystes avisés » et autres « fins connaisseurs de la CGT » qu'il y a un peu plus d'un an nos orientations aient été précisées et adoptées au Congrès par plus de 80% des mandats des syndicats, peu importe que sa direction ait été élue avec environ 90% des suffrages, peu importe que le procès en « sarkozysme aigu » ait lui aussi été tranché démocratiquement. Peu importe enfin que la grande majorité des militants aient dit leur fierté d'avoir mené le combat sur les retraites, voire leur fierté d'appartenir à notre organisation, peu importe que plusieurs dizaines de milliers de salariés aient adhéré à la CGT en 2010.

On vous dit que la CGT est en crise, c'est donc vrai ; et tout est bon à prendre pour chercher à en faire la démonstration.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce traitement est réservé à la CGT et à elle seule, d'autres organisations bénéficiant d'un traitement plus flatteur.

Personne dans ou en dehors de la CGT ne peut prétendre m'avoir entendu dire que j'avais décidé de quitter mes responsabilités à la fin de l'année.

Et cela, pour une raison simple : jamais je n'ai pensé à une chose pareille !

Qu'il y ait des journalistes à l'affût d'annonces croustillantes n'est pas surprenant, mais force est malheureusement de constater qu'il y a dans nos rangs un ou des camarades qui, par jeu ou par calcul, trouvent un intérêt à « vendre » à la presse leurs petites histoires. Je sais d'expérience qu'il n'y a pas de parades à ces comportements qui portent préjudice d'abord à la CGT.

Tout au plus peut-on souhaiter que le ou les intéressés, quels qu'ils soient, prennent conscience qu'en alimentant la rubrique des potins, ils piétinent de fait les valeurs de l'organisation qu'ils prétendent incarner.

Pour illustrer la mauvaise foi qui caractérise souvent les commentaires sur notre organisation, je retiendrai l'un des arguments avancés pour annoncer mon départ imminent. Je me serais fait « très discret » depuis le début de l'année : absent aux vœux de l'Elysée (alors que chacun sait que c'était le résultat d'un choix politique validé par la Commission exécutive !), refus de rencontrer Copé sur son projet de remise en cause du principe même de la durée légale du temps du travail, absent de la délégation qui rencontre Bertrand ou encore « absent dans les médias ».

Cette dernière remarque est particulièrement savoureuse lorsqu'elle est avancée par des journalistes qui ont participé à la conférence de presse que nous avons tenue le 17 janvier sous ma présidence sur le temps de travail et dont ils n'ont pas dit un mot à leurs lecteurs ou à leurs auditeurs. Ceux-là « s'étonnent » de ma soi-disant discrétion médiatique !

Même constat : avant hier 12 médias nationaux (télés, radios, presse écrite) sont présents à notre conférence de presse qui présente l'édition 2011 du numéro spécial de la NVO impôts. Seuls l'AFP et l'Humanité rendront compte de la sortie du premier guide fiscal reconnu par tous les spécialistes comme une référence. Ils étaient venus pour d'autres choses.

Nous ne demandons pas à la presse un traitement de faveur, simplement la reconnaissance de notre place et de nos activités avec un minimum d'impartialité.

Nous aurons demain matin la discussion sur les questions d'actualité, sur le climat revendicatif, sur notre démarche dans un cadre unitaire en évolution. Je ne vais pas anticiper sur ce débat, je veux simplement dire ma conviction profonde que la place occupée par la CGT, l'activité que mènent ses militants sont bien les cibles principales de ces petites manœuvres.

La CGT dérange beaucoup de monde. Nous le savions déjà; peut être dérangeons nous davantage dans un calendrier qui est de plus en plus marqué par la perspective d'échéances politiques importantes pour lesquelles nous aurons à cœur d'apporter notre contribution de syndicat dans le débat public.

A la Confédération, dans les organisations de la CGT, ne nous laissons pas déporter de l'essentiel. Ne nous laissons pas balloter au gré des scoops médiatiques tout en étant attentifs et réactifs à ce qui peut nuire à nos objectifs revendicatifs.

Pour moi il n'y a aucun doute : la direction de la CGT, du Bureau confédéral à la Commission exécutive, au-delà des discussions permanentes que se doit d'avoir toute direction syndicale, est unie sur la démarche et les objectifs.

C'est peut-être aussi cela qui insupporte nos adversaires !

Le rôle des premiers dirigeants de fédérations, d'unions départementales, de comités régionaux, celui des membres de la Commission exécutive est essentiel lorsqu'on cherche à porter atteinte à l'organisation.

Il n'y a pas de raison que ceux qui sont élus sur un mandat des syndiqués se privent de parole en laissant ainsi le champ libre à ceux qui contestent nos décisions adoptées démocratiquement.

Quelque chose me dit que nous n'assistons pas à une simple anecdote mais à une opération durable. Nous sommes donc prévenus.

Je redis donc devant le CCN que je n'ai pas décidé de « jeter l'éponge ». Cela rassurera peut-être les camarades qui m'avaient fait part de leur regret sur une décision que je n'avais pas prise. Cela provoquera peut-être de la déception chez les impatients, déjà en recherche d'un successeur.

Il y a ainsi plusieurs camarades qui se retrouvent malgré eux dans la corbeille des paris pour l'avenir. J'ai connu avant eux l'inconfort, avec d'autres camarades, d'une telle situation. Ils sont eux aussi victimes de ces manœuvres.

De l'avenir, nous en parlons régulièrement. Aujourd'hui, nous allons faire un point d'étape sur la mise en œuvre des résolutions du Congrès, qui nécessite un coup d'accélérateur. Le moment venu, nous discuterons de l'avenir à plus long terme avec la perspective du prochain Congrès, le 50<sup>ème</sup> Congrès de la CGT.

Il est probable, la CE en discutera, que dès le prochain CCN, en juin, nous ayons besoin de traiter de premiers sujets comme celui de la date du congrès et, par déduction, de chacune des étapes de préparation et des discussions qu'il conviendra d'organiser. Il revient à la Commission exécutive de préparer ce travail pour vous soumettre ses propositions en temps voulu. Tous les sujets pourront être abordés, dans un cadre collectif et selon les procédures statutaires habituelles.

Ces précisions étant apportées, qui me semblaient nécessaires compte tenu des circonstances, je suggère que l'on aborde l'ordre du jour de notre réunion sans perdre de temps. ■

## CCN des 3 et 4 février 2011

### Introduction de Philippe LATTAUD

Propositions issues des commissions de travail sur les résolutions d'organisation 2, 4, 5, 6 et 7, la Formation syndicale, la presse et notre activité en direction des élus et mandatés

---

La Commission Exécutive souhaite faire de ce CCN un moment important pour relancer la mise en œuvre des résolutions adoptées par le 49<sup>ième</sup> congrès en matière d'organisation, de fonctionnement et de règles de vie de la CGT. Il est en effet de la responsabilité de toutes les organisations qui composent notre CCN de mettre en œuvre les décisions prises par nos syndicats en congrès confédéral.

Une des caractéristiques de ces résolutions est qu'elles contiennent des échéances datées, jusqu'au 50<sup>ième</sup> congrès de la CGT. Naturellement, les mois durant lesquels toutes nos organisations, y compris la confédération, se sont concentrées quasiment exclusivement sur la bataille des retraites a conduit à un certain décalage dans le temps. Un décalage qui ne signifie pas forcément retard à l'arrivée, compte tenu de ce qu'a drainé ce formidable mouvement, en aspiration à travailler ensemble dans la CGT et en richesse d'enseignements sur les limites de notre organisation actuelle.

Ces enseignements ne font que renforcer la pertinence de nos résolutions adoptées il y a un peu plus d'un an. Sans prétendre être exhaustif, j'en reprendrai quelques éléments :

#### I - Le contexte : rayonnement de la CGT sur 20% du salariat

- *Les enseignements de la mobilisation des retraites*

Comme nous l'avons déjà souligné, la bataille des retraites se solde pour le moment par un échec politique de Sarkozy qui en est ressorti affaibli, mais aussi par un passage en force que nous n'avons pas pu empêcher malgré l'intersyndicale, l'opposition de 70% des français à cette réforme et des millions de personnes dans la rue. Certes, nous avons été capables, peut être pour la première fois, de conjuguer dans la durée, différentes formes de mobilisation correspondant à la diversité des salariés ; diversité de leurs capacités d'action, de leurs traditions de luttes, de leur origine professionnelle - public, privé - de leur situation en matière de retraite.

**Mais, le fait est que le mouvement a quand même trouvé ses limites.** Tout ce que nous avons réalisé d'inédit durant un peu plus de 6 mois n'a pas suffi à compenser les effets de plusieurs décennies de mutations du salariat, d'inadaptation globale du syndicalisme à ces mutations qui se traduit par une CGT qui rayonne désormais sur environ 20% du salariat. Et je ne parlerai pas de la situation des autres organisations syndicales...

Cela ne signifie pas que nous n'avons rien fait :

- les chiffres d'organisation, date à date, laissent espérer une remontée de nos effectifs (+ 20 000).

- Les adhésions nouvelles sont plus nombreuses et plus en phase avec la réalité du salariat d'aujourd'hui. (Plus de jeunes, plus de femmes, plus de salariés du secteur privé...)  
Nous avons lancé une campagne nationale de syndicalisation en prise directe avec l'élan revendicatif que nous souhaitons impulser dans la suite de la bataille des retraites. Il serait bien de faire ensemble le point sur la manière dont elle est déclinée par nos différentes organisations.
- Nous avons aussi adopté, au mois de novembre, un nouveau dispositif d'accueil transitoire pour les salariés qui se syndiquent par Internet. Nous travaillons également à un autre volet : celui de la continuité syndicale pour les adhérents qui deviennent salariés retraités, ceux qui changent d'entreprises ou encore ceux qui deviennent salariés demandeurs d'emploi.

A cet égard, la CEC pourrait mettre en place un dispositif avec les camarades du Comité National des Demandeurs d'emploi, afin d'envisager une activité syndicale et une structuration de celle-ci qui s'appuie sur nos résolutions de congrès. Je pense notamment aux formes multiples d'accueil syndical qu'il convient de développer pour les salariés demandeurs d'emploi en fonction de leur situation.

**Nous ne sommes donc pas sclérosés** en matière de syndicalisation et de recherche d'organisation, loin de là. **Mais le compte n'y est toujours pas** pour faire du syndicalisme un acteur capable d'inverser la vapeur, surtout à un moment où le patronat et le pouvoir politique se déchaînent pour accélérer la mise à bat du contrat social sur tous ses aspects.

Nous débattons demain de la situation économique et sociale et de notre stratégie pour redonner corps aux mobilisations. Nous verrons que, face aux offensives antisociales, il y a de fortes potentialités de luttes qui s'expriment sur le terrain et même un débat économique qui pointe de plus en plus le caractère nocif des réponses libérales à la crise.

Cependant, quelque soient les dispositions retenues en matière d'intervention syndicale et de lutte, force est de constater que **nous nous heurtons chaque fois aux limites de notre capacité à nous déployer parmi le plus grand nombre de salariés.**

Ces limites n'ont pas uniquement pour conséquences d'amoindrir le rapport de force au plan national et interprofessionnel. Elles nous gênent aussi pour peser plus au sein de chaque entreprise et administration, au sein de chaque secteur professionnel tant les enjeux sont aujourd'hui imbriqués.

Comme nous l'avons souvent affirmé, être fort chez soi, nécessite d'être fort partout.

Cela appelle que chaque syndicat se considère « interprofessionnel », pas seulement pour les valeurs de solidarité qui animent une confédération comme la CGT, mais aussi par nécessité, pour lui même.

**La syndicalisation de masse et un déploiement de la CGT parmi les 80% de salariés où elle ne rayonne pas aujourd'hui : n'est-ce pas la première clef pour construire un tout autre rapport de force ?**

Ce qui ne signifie pas que tout serait réglé là où nous rayonnons déjà - ou du moins nous pensons rayonner. Les résultats électoraux dans un certain nombre de grands établissements ou grandes entreprises doivent faire l'objet de notre attention. Il ne s'agit pas d'expliquer un certain nombre de baisses électorales par des arguments simplistes comme le font certains commentateurs dans la presse, ou en culpabilisant nos militants syndicaux.

Mais il faut sans doute s'interroger sur ce qui a changé dans ces entreprises du point de vue du salariat, de sa mutation, de ce qu'il nous reste comme capacité à être présents dans toutes les catégories avec la proximité qui s'impose. Les fédérations concernées y réfléchissent et un dispositif d'analyses coordonnées a été mis en place.

Les résultats électoraux qui émanent d'entreprises plus petites, notamment du secteur privé, présentent à l'inverse l'image d'une CGT qui progresse considérablement, sans que nous soyons capables pour autant de le quantifier. Ce qui d'ailleurs est un problème quand on souhaite dégager des éléments d'analyse fiables.

**Parmi les enseignements de la bataille des retraites nous avons pointé notre problème d'ancrage à l'entreprise. N'est-ce qu'un problème revendicatif ?**

Si « ancrage » signifie pour un syndicat de mobiliser les salariés à partir des revendications de son entreprise, de son établissement ou de son administration, encore faut-il s'en donner les moyens. Ce n'est pas la même chose que d'appeler à manifester, voire même à se mettre en grève le jour d'une mobilisation nationale, que d'engager une véritable action du personnel pour obtenir satisfaction auprès de son propre employeur. Et nous savons que sans un outil syndical à la hauteur, la tâche devient très difficile...

Bien sûr, certains l'ont fait. D'autres ont même, dans ce climat combatif, créer le syndicat CGT pour engager une lutte, souvent gagnante d'ailleurs... Certaines Unions Locales se sont même trouvées en difficulté pour suivre la création simultanée de plusieurs bases sur leur territoire...

L'ancrage revendicatif à même de changer la donne passe donc bien par l'ancrage de l'organisation syndicale sur chaque lieu de travail, là où la CGT est déjà implantée, mais aussi là où elle ne l'est pas encore... Et cela relève de la responsabilité de tous.

En effet, qui d'autre, que nos bases existantes, va permettre à la CGT de s'installer là où elle n'est pas ? La vie nous enseigne qu'en la matière, il ne suffit pas d'être plein de bonnes intentions.

**Des mesures d'organisations doivent être prises, des impulsions doivent être données. C'est de la responsabilité des organisations qui constituent aujourd'hui la CGT.**

Le formidable esprit interprofessionnel qui a présidé à la bataille des retraites a été salué dans de nombreuses réunions de syndiqués, d'assemblées générales, de congrès... Cet état d'esprit nous a été dicté pour une part, par notre démarche tenace visant à construire des revendications et des propositions fédératrices en matière de retraite, mais aussi, il faut bien le reconnaître, par les nécessités de la riposte.

Dans la séquence d'aujourd'hui, plus diffuse en matière revendicative et sur laquelle nous nous arrêterons demain, **qu'est-ce qui va tirer une démarche revendicative interprofessionnelle, si ce n'est nos propres décisions et nos propres engagements ?**

## **II - Cohérence et mise en œuvre des résolutions du 49<sup>ième</sup> congrès des syndicats**

En cela, les résolutions du 49<sup>ième</sup> congrès forment un ensemble cohérent, visant à revisiter de fond en comble notre structuration ainsi que le fonctionnement de toutes nos organisations : du syndicat à la confédération.

Si ces résolutions comportent différentes portes d'entrées (le syndicat, l'organisation professionnelle, l'organisation territoriale, nos règles de vie, nos outils tels que la formation syndicale, notre presse..), elles ne sont pas une simple juxtaposition de mesures à prendre, les unes en dehors des autres.

La mise en œuvre de chacune de ces résolutions relève de la responsabilité de toutes les structures de la CGT, même si certaines seront de fait, plus en situation de « maîtrise d'œuvre » en fonction du sujet.

Les propositions qui vous sont soumises résultent du travail des commissions concernées par chacune de ces résolutions et de la CEC qui s'est réunie avant ce CCN. Elles visent à proposer aux organisations du CCN des modalités concrètes de mise en œuvre.

### **1°) Rôle et périmètre du Syndicat**

La question du « syndicat », de son rôle dans la construction du rapport de force et la mise en mouvement des syndiqués apparaît comme centrale.

Cela ne signifie pas qu'elle se règlera en elle-même, ni qu'elle résout en soi toutes les autres questions telles que notre fonctionnement en territoire, ou celui des champs revendicatifs professionnels communs... Cela signifie, qu'à la CGT, nous partons bien des syndiqués et de leur organisation de base, pour penser l'ensemble de l'édifice. **C'est une question de démarche et de conception de la démocratie, c'est aussi une question d'efficacité à terme.**

Ainsi, l'objectif de réunir nos syndicats existants en AG ou en congrès avant la fin de l'année 2011 participe de cette démarche.

#### **o Les objectifs de ces assemblées ?**

La résolution n°4 précise qu'il s'agit « *notamment d'examiner s'il convient de modifier son périmètre professionnel ou territorial en s'inspirant des orientations des 48 et 49<sup>ième</sup> congrès* ». Et elle ajoute : « *les fédérations, les Union Départementales et Locales concernées seront invités à y participer.* »

Autre objectif de cette même résolution : « *rendre effectif le rattachement de tout syndiqué à un syndicat et de toute section ou base organisée à un syndicat* »

Loin d'une démarche administrative, il s'agit d'une réflexion et d'une mobilisation en profondeur de toute la CGT, depuis les syndiqués jusqu'aux directions de nos différentes organisations : Syndicat, UL, UD, Fédérations.

Cette réflexion nécessairement croisée, entre professions et territoires, devra être pleinement mise au service de nos objectifs revendicatifs :

- ✚ De quels syndicats avons-nous besoin pour permettre aux salariés de gagner sur leurs revendications ?
- ✚ Quelle implantation et quel rayonnement ?
- ✚ Quelles relations nouvelles devons-nous tisser au sein de la CGT pour que l'ancrage syndical sur le lieu de travail s'accorde bien avec la visée interprofessionnelle d'un nouveau statut du travail salarié ?
- ✚ Quel rôle des élus et mandatés, notamment de nos délégués syndicaux pour réaliser pleinement un syndicalisme d'adhérents au service de la revendication ?

Sur ce sujet, une table ronde s'est tenue le 27 janvier et la CEC propose une **rencontre nationale de 100 délégués** durant ce semestre pour alimenter les réflexions.

La table ronde a mis en évidence et confirmé combien la diversité et la spécificité de leurs responsabilités exercées par nos militants au sein des entreprises et des administrations doivent et peuvent être mises au service de notre démarche revendicative visant à mettre en mouvement les salariés. Les délégués du personnel, les élus des Comités d'Entreprises, des CHSCT, les délégués syndicaux, ceux qui exercent les mandats équivalents au sein de la fonction publique, doivent aussi trouver dans la CGT les moyens de se former et de réfléchir collectivement à leurs missions. En effet, ces camarades, dont les responsabilités génèrent les droits syndicaux, jouent de fait un rôle considérable dans la vie de l'organisation et dans sa manière d'aborder les questions.

Or nous savons tous combien la délégation de pouvoir et une certaine institutionnalisation de l'activité syndicale sont des risques permanents, qu'il convient de surmonter par un débat sur notre pratique revendicative que seule une vie syndicale digne de ce nom est à même de générer

**Nos assemblées générales ne devraient elles pas aussi mettre en débat, ces dimensions de l'activité syndicale ?**

○ *Les outils à notre disposition*

Pour faciliter l'impulsion de ces assemblées générales ou congrès de syndicats, l'Espace Vie syndicale a élaboré un module « résolution 4 ». Celui-ci a été présenté lors de réunions décentralisées auxquelles 70 UD et 11 comités régionaux ont participé et lors d'une réunion à laquelle 14 fédérations étaient présentes ainsi que l'UGICT et l'UCR.

La réunion des animateurs de la vie syndicale du 20 janvier a également consacré un atelier sur ce thème.

○ **Les propositions de la CEC**

C'est bien sûr de poursuivre et d'accélérer ce travail de mise en mouvement des organisations. Cela appelle des mises à l'ordre du jour de nos différentes instances de directions dans les semaines qui viennent.

Nous proposons de **véritables réunions de travail organisées dans les départements**, et quand je dis « dans les départements » je ne dis pas « dans les UD ». Ces réunions

réuniraient les UL, l'UD et les professions présentes sur le territoire, afin de pouvoir proposer à nos syndicats des pistes de travail qui alimentent leurs propres réflexions : réflexions portant sur l'état des lieux des forces organisées et sur celui des emplois qui les entourent.

A partir de ce qui va s'engager, la commission se propose de suivre plus particulièrement quelques exemples types. Pour aider tout le monde dans la progression, des enseignements en seraient tirés, des éclairages méthodologiques, notamment en matière de croisement du travail entre les UD et les fédérations, seraient communiqués au fur et à mesure.

Quatre « chantiers cibles » pourraient ainsi être réalisés pour fin mars au plus tard, permettant ainsi à tous de s'en inspirer si nécessaire.

## 2°) la CGT dans les territoires

Ces réflexions relatives à l'organisation de tous les adhérents en syndicat et à l'évolution de nos syndicats existants, conduiront naturellement à nous interroger sur le rôle nouveau que devront jouer les différentes structures de la CGT.

Ce peut être par exemple, là où depuis longtemps des Unions Locales se substituent de fait aux syndicats en organisant directement sur leurs territoires, de nombreux syndiqués « isolés » ou des sections syndicales.

Les évolutions sur la structuration des syndicats influent de fait sur le fonctionnement et le rôle de l'UL. Il peut d'ailleurs en être de même concernant nos structures professionnelles en territoire.

Ainsi, la mission des différentes organisations territoriales (UL, UD, Comité Régionaux) peut être réfléchi à partir d'une meilleure perception des enjeux territoriaux et de la place que nous souhaitons donner au syndicalisme CGT.

Cette place, encore une fois, est intimement liée à notre démarche de construction revendicative et à nos objectifs.

### ○ Les propositions de la CEC

Conformément à la résolution n° 6 du 49<sup>ème</sup> congrès, la CEC propose que, **d'ici la fin de l'année**, nous soyons en mesure de proposer au CCN **les contours et les modalités d'organisation des conférences territoriales interprofessionnelles de syndicats**.

Pour cela, le débat sur les enjeux territoriaux doit avoir lieu dès maintenant dans toute la CGT, en particulier dans les congrès de nos organisations, territoriales ou professionnelles.

Des expériences menées dans un certain nombre de territoires montrent que le périmètre des organisations territoriales n'empêche pas de travailler ensemble sur des zones d'emplois.

Je voudrai simplement m'appuyer sur un exemple, celui du collectif « Mécanic Vallée » qui rassemble, deux comités régionaux, (Limousin et Midi-Pyrénées), trois unions départementales (La Corrèze, le Lot et l'Aveyron) et une fédération (la métallurgie) et naturellement les syndicats concernés.

Ce collectif correspond à un Pôle dédié à l'aéronautique et à l'automobile, pôle qui réunit 130 entreprises dont les employeurs se sont d'ailleurs structurés.

Un des objectifs de ce collectif : travailler le lien donneur d'ordre / sous-traitants et proposer une convention collective interrégionale pour les salariés concernés avec bien sûr le déploiement et le renforcement de la CGT. Premiers résultats pour la CGT : nous passons de 430 à 601 adhérents avec la création de deux bases nouvelles.

D'autres expériences sur lesquelles les camarades s'exprimeront sans doute, montrent comment, sur la base d'objectifs revendicatifs communs, il est possible de mettre en place des dispositifs qui permettent d'offrir enfin à des milliers de salariés la possibilité d'agir avec une organisation syndicale, là où des zones entières échappaient de fait à notre maillage traditionnel.

Nous avons besoin de bien plus échanger pour que les expériences ne restent pas que des « expériences », mais qu'elles nous aident à donner corps à des pratiques durables et généralisées entre les organisations de la CGT dans les territoires.

La CEC propose pour approfondir ces réflexions l'organisation d'une journée d'étude sur la résolution n°6.

Enfin, la commission chargée d'impulser la mise en œuvre de cette résolution est disponible pour participer à des réunions organisées sur ce sujet.

### **3°) Champs professionnels en débat**

S'agissant des champs professionnels, notre décision de rendre effectifs des espaces de travail sur des enjeux revendicatifs communs découle d'une double préoccupation :

- ✓ Développer les convergences revendicatives au sein des champs professionnels communs à plusieurs fédérations.
- ✓ Permettre de donner une assise professionnelle au déploiement de la CGT dans des secteurs d'activité insuffisamment pris en compte dans notre fonctionnement et notre structuration actuelle.

Dans un premier temps, il s'agissait dans notre résolution n° 5 d'identifier, 6 mois après le 49<sup>ième</sup> congrès, ces espaces communs et leurs principes de fonctionnement, sur la base des propositions des fédérations. Le délai des 6 mois est certes largement dépassé. Pour autant, des espaces semblent s'imposer de manière assez urgente au regard, soit du travail déjà réalisé, soit de l'actualité. Il en est ainsi par exemple des 4,2 millions salariés des TPE qui seront appelés à voter et dont le vote comptera pour évaluer la représentativité des organisations syndicales. Au-delà de la nécessaire mobilisation interprofessionnelle pour cette campagne, il conviendra, pour être pertinent vis-à-vis de ces salariés, de saisir les réalités professionnelles très diverses au sein de ce vaste champ qui va de l'artisanat à l'économie sociale en passant par les professions libérales...Cela implique de fédérer des revendications sans pour autant développer un discours globalisant.

**N'y a-t-il pas là de quoi nourrir plusieurs espaces de travail opérationnels ?**

Même remarque concernant les organisations de la Fonction publique dont les personnels vont être appelés eux aussi aux urnes pour les élections professionnelles en 2011.

Concernant ce secteur, des réflexions évoluent assez rapidement, à l'initiative de l'UGFF ainsi qu'à travers la préparation du congrès de la Fédération des Services Publics pour rechercher une organisation d'espaces communs aux différents versants de la fonction publique, voire au delà, avant le 50<sup>ième</sup> congrès. Il serait bien que les différentes fédérations concernées s'expriment d'ailleurs là-dessus, afin que sur le plan interprofessionnel, nous disposions tous de tous les éléments en discussion. Les organisations territoriales sont également concernées par le type d'organisation dont se dotent les fédérations dans les territoires.

L'UGICT également, propose entre autre à son Congrès, de développer la création de syndicats spécifiques dans les entreprises ou sur un plan interentreprises.

S'il est tout à fait souhaitable que chacun réfléchisse sur son champ revendicatif ou sur les outils à mettre en place, les décisions ne peuvent être unilatérales à partir du moment où elles impactent d'autres structures de la CGT.

Que les congrès programmés par nos organisations décident de pistes de travail à discuter avec d'autres c'est plutôt une bonne chose. Une autre chose serait évidemment de décider à l'avance du point d'arrivée. A moins de considérer qu'une organisation à elle seule pourrait détenir les réponses qui concernent tout le monde...

D'un autre côté, nous peinons à avancer dans des secteurs d'activités qui, à force d'en parler, deviennent pourtant dans nos débats syndicaux presque des lieux communs. Ne peuvent-ils pas faire l'objet de mises en place rapides d'espaces communs ? Je pense notamment aux aides à domiciles ou aux centres d'appels...mais peut être en citez-vous bien d'autres.

Même si la décision de mettre en place tel ou tel espace est du ressort des fédérations concernées, **peut être faut il mieux définir qui prend l'initiative ? Et quel est le mandat de la CEC et de sa commission ?**

Cette approche très concrète et opérationnelle peut être de nature à alimenter une réflexion plus générale des fédérations sur leurs missions et sur leurs champs professionnels.

**Ainsi, ne faut-il pas, par exemple, dépasser l'idée que la responsabilité pour une fédération d'être négociatrice d'une convention collective ou d'un statut lui conférerait une sorte de droit de propriété en matière d'affiliation syndicale pour tous les salariés relevant de cette convention ou de ce statut ?**

C'est au nom de ce principe qu'il arrive même que des organisations de la CGT en viennent à régler leur différents devant les tribunaux...est ce normal ?

#### **4°) Règles de vie et commission affiliation**

Ce débat en profondeur, qui touche à notre fonctionnement, à nos champs d'affiliations, à nos relations entre organisations de la CGT va nous conduire à travailler sur nos règles de vie et sur nos statuts confédéraux.

C'est la raison pour laquelle le congrès a décidé « *d'examiner au 50<sup>ième</sup> congrès des propositions de modifications statutaires accompagnées d'une annexe aux statuts précisant les règles de vie* »

Petit rappel : nous avons proposés au CCN de juin 2010 de commencer par débattre d'abord les problématiques avec l'ensemble des organisations du CCN avant de proposer des textes. Il s'agit donc d'une méthode de travail progressive et interactive avec les organisations qui devra déboucher sur des propositions bien avant le 50<sup>ième</sup> congrès.

✓ **La commission affiliation :**

Le 49<sup>ième</sup> congrès a aussi décidé la mise en place d'une commission affiliation placée sous la responsabilité du CCN chargée de « *traiter les éventuels désaccords ou conflits posés par l'adhésion d'un syndicat aux UD et aux Fédérations* »

La CEC vous propose une mise en place de cette commission affiliation par le CCN qui se tiendra en juin 2011.

Pour aujourd'hui, nous proposons d'arrêter maintenant ensemble un certain nombre de principes qui avaient déjà été évoqués précédemment concernant:

- ✚ **Son champ de compétences :** Il s'agirait d'abord de créer les conditions pour que les organisations de la CGT trouvent ensemble les solutions à leur contentieux.

Si le CCN le décide, cette commission pourrait être saisie par les organisations reprenant ainsi les prérogatives qui théoriquement sont aujourd'hui celles de la CEC.

Cette commission, issue du CCN et responsable devant lui, pourrait être habilitée à trancher des litiges. Ce qui, bien sûr, ne peut exclure statutairement une ultime voix de recours devant le CCN.

Toutefois nous attirons l'attention sur l'importance de ne pas déléguer tout règlement de litiges à une commission du CCN.

Les règles de vie et les statuts rénovés devraient aussi permettre d'éviter certains conflits, liés à des lectures différentes des principes de fonctionnement de la CGT.

- ✚ **Son champ d'intervention :** Nous proposons que cette commission ne se borne pas aux seuls problèmes d'affiliation des syndicats comme cela est formulé dans la résolution n° 4 mais intervienne également en matière de désignation de RS, DS, ou d'établissement de listes électorales. Ces aspects étant souvent l'expression concrète de problèmes d'affiliation, qui se traduisent même en contentieux juridiques entre organisations de la CGT

- ✚ **La composition et la taille de la commission :** Compte-tenu de ses missions qui seront précisées par le CCN, il faudra trouver un bon compromis entre une taille permettant d'être à la fois une commission suffisamment représentative des organisations de la CGT pouvant être concernées (Syndicats, Confédération, Fédérations, Unions Départementales, UGICT...) et opérationnelle. Il nous semble qu'elle ne devrait pas excéder 9 personnes.

### III - La formation syndicale au rendez-vous

Nous devons avoir à l'esprit que ce travail sur nos organisations se fera sur un fond de renouvellement important de nos effectifs syndiqués et de nos militants. Du moins nous faisons tout pour ça !

Ce renouvellement est une chance pour poser de manière nouvelle les questions en matière d'organisation et de pratiques syndicales à condition de permettre aux nouveaux militants de s'emparer aussi de ces débats.

Cela suppose que le contenu et l'intensité de notre formation syndicale soient au rendez-vous. Ainsi, des stages sont en cours d'actualisation tant du point de vue du contenu que des formes des différents modules.

Nos formations doivent correspondre pleinement à nos orientations, aux attentes des syndiqués et des militants, en phase avec l'actualité et permettre une appropriation rapide par nos structures syndicales.

A cet égard, il faut noter l'efficacité du dispositif qui nous a permis de former en un temps record 27 000 syndiqués sur les questions retraites. Ce dispositif, fruit d'un travail commun entre le pôle formation syndicale et la commission « travail - santé - retraite - protection sociale » est un exemple à méditer pour d'autres questions revendicatives. Des journées d'études salaires vont également pouvoir être lancées.

Les efforts d'actualisation du contenu de nos formations sont particulièrement portés sur les stages niveau 1 et 2, d'animateur de la vie syndicale, sur travail et santé, sur animer un syndicat ; le module DS est en cours de construction. A cela il faut ajouter le stage « 1<sup>er</sup> dirigeants »

Mais sur ce sujet, nous attirons l'attention du CCN sur la question des droits et des moyens pour la formation syndicale. Il faut savoir que nous sommes face à une réelle remise en cause de ceux-ci par les entreprises et dans les instituts du travail. C'est une perte de 12,7% qui est annoncée à travers la négociation de la convention triennale 2011-2013 sur la formation économique et sociale.

La CEC et la commission proposent :

- + de communiquer ces éléments au travers de la presse syndicale
- + d'en débattre avec les organisations de la CGT
- + de décider d'initiatives pour la défense des droits des salariés et des moyens en matière de formation syndicale. (Par exemple pétitions à faire signer lors des stages)

### IV - Notre presse confédérale est également un élément important dans ce processus

Il convient de faire le point sur nos engagements concernant la NVO, que nous avons décidé de transformer en un magazine destiné aux militants en responsabilités, aux élus et aux mandatés. Compte tenu des éléments que je viens de développer, cela lui confère une dimension encore plus importante comme outil de la CGT.

Or, sur 220 000 élus et mandatés, seulement 10% sont aujourd'hui abonnés...c'est pour cela que le CCN de juin 2010 avait formulé un certain nombre d'engagements prioritaires :

- ✚ abonner les collectifs de directions, les CE...
- ✚ intégrer le financement de l'abonnement à la NVO dans les plans de formation 2011
- ✚ cibler 450 bases pour montrer les possibilités d'avancer dans ce domaine.

Pour l'heure, nous comptons 26 494 abonnés. Nous ne progressons pas par rapport à la même date en 2010...Ce qui signifie que les abonnements réalisés compensent à peine les pertes dues à la réalité actuelle de la vie de l'organisation.

Il faut rappeler que non seulement nous nous privons d'un outil précieux pour l'information et la réflexion militante mais c'est aussi l'équilibre financier qui est gravement compromis si nous n'opérons pas un vigoureux changement de braquet.

C'est ce qu'ont fait 3 fédérations, mines -énergie, les cheminots et la FAPT, démarche qui nécessite d'être généralisée.

Quant à « Ensemble », le journal des syndiqués, ce sont désormais 663 892 exemplaires qui sont envoyés chaque mois dont 380 000 à chaque syndiqué individuellement. Le nombre de retours pour des problèmes de mise à jour des fichiers constitue un poids financier extrêmement important qui s'ajoute au fait que les syndiqués ne reçoivent pas le journal intégré dans leurs cotisations.

Concernant la presse nous proposons aux CCN les axes suivants :

- ✚ poursuivre le plan de travail déjà décidé en 2010
- ✚ Concrétiser les engagements en matière d'abonnements des collectifs de directions, des élus et mandatés.
- ✚ Mettre en place un groupe de travail sous la responsabilité du CCN pour poursuivre la réflexion sur notre presse confédérale, l'évolution de son entreprise de presse, la complémentarité avec le WEB et les moyens financiers à y consacrer.

## **V - Syndicalisation des jeunes : une priorité**

La CEC a souhaité aussi aborder à ce CCN, la mise en œuvre de la résolution n°2 concernant la syndicalisation des jeunes et son caractère prioritaire.

En effet, il ne s'agit pas pour la CGT que d'une question de ciblage en matière de syndicalisation, visant seulement à « renouveler les troupes ». Encore que cet aspect n'est pas non plus à négliger.

La syndicalisation des jeunes salariés est intimement liée aux questions que je viens d'évoquer précédemment concernant l'ancrage de la CGT dans des secteurs et dans des catégories où le syndicalisme rayonne encore difficilement.

S'il est vrai que le taux de chômage touche près de 21 % des jeunes entre 20 et 24 ans et près de 17% ceux de la tranche 15 et 29 ans, il y a aussi un nombre important de jeunes salariés dans les entreprises. Nombreux sont en contrats précaires. Cette précarité ne touche pas uniquement les jeunes sans qualifications mais aussi ceux qui sortent du système scolaire avec des diplômes.

Cette jeunesse tolère de moins en moins le sort qui lui est réservé par les entreprises et les pouvoirs publics en matière d'emploi, de salaire, de reconnaissance des qualifications de conditions de travail. Nous le ressentons dans de nombreuses luttes où les jeunes sont de plus en plus présents. Ce sont aussi eux qui accordent le plus de confiance au syndicalisme et plus particulièrement à la CGT.

Mais là encore, notre problème est bien de passer à une toute autre échelle dans notre approche en direction des jeunes salariés.

Concevons nous une campagne de syndicalisation de la même manière selon qu'on y place ou non la syndicalisation des jeunes comme objectif prioritaire ?

Élaborons-nous les cahiers revendicatifs de la même manière si l'on souhaite que les jeunes salariés y retrouvent leurs propres priorités ?

C'est pourquoi cet effort doit être porté par toute la CGT, même si les jeunes de la CGT ont évidemment une responsabilité particulière à jouer, en intervenant dans tous les débats revendicatifs. C'est ce qu'ils ont fait par exemple sur les retraites.

Les jeunes et le syndicalisme sera le thème du prochain colloque organisé en commun avec la FSU le 9 février ; A faut noter également les assises nationales des jeunes syndiqués organisés à la même date par la fédération de la métallurgie.

Voilà cher(e)s camarades les éléments que j'étais chargé de vous présenter pour cette réunion du CCN, afin d'avoir un véritable débat de fond sur la manière de mener à bien le processus de transformation et ses échéances, décidées par les syndicats à notre dernier congrès.

## CCN des 3 et 4 février 2011

### Introduction au débat de Nadine PRIGENT

#### Actualité revendicative

---

Le contexte politique et social international est marqué par des évènements d'une rare intensité. Des peuples exigent le départ des principaux dirigeants de leur pays. Les hommes, les femmes, les jeunes se révoltent contre l'injustice, la corruption et la loi de l'argent à tous les étages de la société. Ils veulent vivre libres, debout, ne pas payer pour travailler, être respectés et vivre dignement de leur travail.

Je ne reviens pas sur tout ce que vous avez pu entendre ou lire sur la situation en Tunisie et dans certains pays arabes, mais permettez-moi de mettre en évidence quelques idées.

En premier lieu, le caractère imprévu de la révolution en Tunisie. En moins d'un mois de manifestations pacifiques, une dictature policière et corrompue s'est écroulée.

Deuxièmement, le rôle extrêmement important joué par les nouvelles technologies qui ont brisé le mur du silence. Les portables, facebook et surtout Aljézira la télévision du Qatar, ont en temps réel, rendu compte des évènements.

Troisième élément déterminant, le fait qu'au départ les revendications sont essentiellement sociales, la misère, l'emploi, la vie chère. L'UGTT la centrale unitaire, sans difficultés, encadre localement ce mouvement dans différentes régions du pays. La répression et les massacres qui auront lieu les jours suivants ajouteront aux revendications sociales celle du départ de Ben Ali.

Tous les secteurs de la société tunisienne sont entraînés dans ce mouvement.

Aujourd'hui, la révolution tunisienne fait l'objet d'une double tension, d'un côté des menaces de fuite en avant car, pour l'instant, le mouvement s'est construit « contre, pour en finir avec », mais sans projet commun pouvant unir la population, et de l'autre côté, des forces de réactions qui veulent détourner le mouvement de ces objectifs démocratiques.

Différentes stratégies sont en œuvre. Certains estiment que pour assurer une transition permettant au pays de préparer les prochaines échéances électorales, il est nécessaire d'intégrer le gouvernement provisoire même avec des dignitaires de l'ancien régime, d'autres refusent soit parce qu'ils contestent sa légitimité, soit comme l'UGTT parce qu'ils souhaitent garder leur autonomie tout en pesant sur l'action de ce gouvernement en l'obligeant à respecter les revendications sociales et politiques.

L'UGTT qui, malgré les débats sur la stratégie à adopter qui anime sa direction, réaffirme dans sa déclaration du 26 janvier dernier, vouloir, je cite « *un gouvernement en rupture totale avec l'ancien régime, oeuvrant avec crédibilité et transparence à édifier un avenir meilleur fondé sur les libertés publiques et privées, la démocratie et les Droits de l'Homme* ».

Nous réaffirmons notre soutien à la lutte du peuple tunisien et nous réitérons notre solidarité avec l'UGTT qui joue un rôle essentiel dans la mobilisation et l'organisation de cette transition vers la démocratie.

Nous suivons l'évolution de la situation en Tunisie qui ne doit cependant pas nous conduire à sous estimer ce qui se passe dans d'autres pays arabes, même si nous devons nous méfier de généraliser le cas tunisien.

Si ces pays ont le triste privilège de partager des situations de misère, de chômage, de corruption, de népotisme et d'absence de liberté ; les enjeux stratégiques, la nature et la gestion des pouvoirs ainsi que les forces en présence ne permettent pas d'espérer la même évolution qu'en Tunisie.

Depuis leur indépendance, les militaires sont au pouvoir en Algérie et en Egypte.

En Algérie, suite aux émeutes et à de nombreux foyers de tension, une coordination nationale pour le changement et la démocratie à laquelle participent associations, partis politiques et les syndicats autonomes s'est mise en place.

A notre connaissance l'UGTA n'est pas membre de cette coordination.

L'Egypte et la Jordanie ont des points en commun qui risquent de lier leur destin. Dans ces deux pays, les seules forces d'opposition structurées et populaires sont les Frères musulmans.

Ceci dit, le 30 Janvier s'est constituée en Egypte la fédération des syndicats indépendants à l'initiative du CTUWS (centre des droits syndicaux avec qui nous travaillons). Le syndicat officiel s'oppose aux protestations.

Les USA, qui par l'intermédiaire de l'armée tunisienne, ont favorisé le départ de Ben Ali, risquent au regard de l'importance géostratégique de ces deux pays (ils ont signé un accord de paix avec Israël) de ne pas accepter de voir ces pays déstabilisés avec une possible arrivée au pouvoir des Frères musulmans.

Hier, la France, l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Italie, l'Espagne ont dans une déclaration conjointe appelé à la mise en place d'un processus de transition rapide et ordonné « dès maintenant » vers un gouvernement à représentation élargie.

Hier également, le conseil général de la CSI qui réunit tous les syndicats adhérents à arrêté le principe d'une journée internationale de solidarité avec l'Egypte le mardi 8 février avec des manifestations devant les ambassades.

La question essentielle pour le syndicalisme de ces pays est comment transformer cette colère, ces révoltes, ces soulèvements en un projet structuré socialement, ayant un débouché politique démocratique ?

La Révolution de Jasmin qu'est en train de vivre la Tunisie et le rôle éminemment positif que joue l'UGTT, a retiré de l'actualité la situation de crise entachée de sang qui sévit en Côte d'Ivoire et qui s'est exacerbée depuis le deuxième tour des élections présidentielles du 28 novembre 2010.

**La Côte d'Ivoire n'est pas la Tunisie.** Deux organisations syndicales ivoiriennes sont affiliées à la CSI. L'une l'UGTCL a choisi délibérément la neutralité, et n'a donné aucune consigne de vote. L'autre DIGNITE est clairement, et depuis longtemps, ancrée dans le camp du président sortant. Le message syndical ivoirien dans sa globalité en ressort forcément troublé et affaibli.

**La Côte d'Ivoire n'est pas la Guinée** où avec courage le syndicalisme uni a joué un rôle déterminant dans le long processus qui a abouti à des élections libres et pluralistes et à un retour de ce pays à la démocratie après n'avoir connu que la dictature depuis son indépendance. Aujourd'hui le Président élu est pour la première fois un civil et nos partenaires syndicaux la CNTG et l'USTG y sont pour quelque chose !

La situation en Côte d'Ivoire est beaucoup plus complexe et mériterait un large développement sur les 8 dernières années de tensions, de crises, de régressions sociales et d'accords de dupes connus par ce pays.

Depuis le résultat du deuxième tour, il y a eu déjà plus de 200 ivoiriennes et ivoiriens qui ont perdu la vie. Les victimes de cette élection ne sont pas à l'évidence à chercher du côté des deux candidats mais bien du côté du peuple et des travailleurs ivoiriens.

La France, les grandes puissances et l'ONU, qui ont pris fait et cause comme jamais pour l'un des deux camps, ont pris également la terrible responsabilité de brandir une torche embrasée au dessus d'un tonneau de poudre. L'ONU aujourd'hui, ne peut désormais plus jouer le rôle de médiation et d'apaisement qui aurait pu, qui aurait du être le sien.

Pour aller à l'essentiel, nous pouvons dire que la CGT ne peut qu'être porteuse du refus à un recours à la violence militaire qui plongerait le pays et peut-être toute la sous-région dans la tourmente.

En Côte d'Ivoire comme ailleurs, interventions militaires, guerres civiles et bains de sang ne sauraient être une fatalité.

Nous savons bien que c'est lorsque c'est difficile qu'il faut « oser » la paix, et c'est ce que fait l'Union Générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) en interpellant toute la classe politique nationale et la communauté internationale pour créer les conditions d'un retour effectif à la paix, gage d'un environnement social sécurisé.

### En Europe, des mobilisations ont eu lieu et se poursuivent un peu partout.

Mais face à la cohérence organisée ou acceptée par les gouvernements au niveau de l'Europe, les mobilisations buttent sur l'intransigeance des pouvoirs en place et nos propres difficultés à faire converger les mobilisations au niveau européen. Les plans d'austérité frappent massivement tous les pays.

Sous l'impulsion notamment de Nicolas SARKOZY et d'Angela MERKEL, le pacte de stabilité renforcé exige des états membres des mesures qui, au nom de la baisse des déficits publics, frappent directement le niveau de vie et de protection sociale des salariés et des populations.

Ces plans sont souvent imposés sans réelles négociations sociales. Le principe même de l'autonomie de négociation dans les entreprises vient d'être contesté par la commission à la Grèce et à l'Irlande où il leur est demandé, (je cite) « *d'atténuer les rigidités salariales, de diminuer les droits à pension...* »

C'est donc également le modèle social européen fondé sur le dialogue qui, même avec ses limites, est remis en cause. Ce qui, de fait, est de nature à restreindre le champ d'intervention syndicale et donc à fragiliser encore plus le syndicalisme en Europe.

Un danger, également, serait d'assister à des replis frileux sur ses seuls intérêts nationaux ou sectoriels, considérant que là où nous sommes plus forts nous pourrions mieux tirer, seuls, notre épingle du jeu. Alors que c'est bien plus dans la solidarité que se trouve une issue positive à la crise. Ce n'est pas ici que je vais décrire ce qui est nécessaire de déployer comme énergie pour rassembler le syndicalisme en France. Imaginez donc la nature de cette tâche à l'échelle de 82 organisations qui composent la CES issues de 27 pays. C'est pourtant cette réflexion nouvelle qui est maintenant posée par la CES dans le cadre de son prochain congrès qui se tiendra du 16 au 19 mai 2011 à Athènes.

En clair, face à la déconstruction des droits sociaux en Europe, restons-nous accrochés à des mobilisations pays par pays pour tenter de sauvegarder des droits nationaux dans une ambition de limiter la casse et en laissant à la CES un rôle de lobbying à l'échelon européen ou donnons-nous l'orientation et les moyens de passer à une autre étape dans la construction de rapports de force en Europe portant l'exigence de droits sociaux

comme des salaires minimums dans tous les pays, une place plus importante de l'échelon européen dans le dialogue, la négociation collectives et les accords ?

Cette deuxième option que nous proposons impliquerait plus d'engagements des organisations confédérales, professionnelles et régionales au sein de la CES pour ne pas déléguer des pouvoirs mais au contraire pour contribuer à créer un rapport de force plus dynamique et plus unitaire en Europe, en nous dotant d'une véritable organisation interprofessionnelle européenne.

Les documents d'orientation pour le congrès sont en cours d'élaboration. Ils seront définitivement arrêtés lors du comité exécutif de la CES les 8 et 9 mars 2011.

Ils seront, bien évidemment, portés à la connaissance des organisations du CCN pour la phase de débat. A cet égard, nous prendrons des dispositions pour tenter de gagner une meilleure appropriation dans la CGT de ce congrès. Mais vos idées sont les bienvenues pour atteindre une étape supplémentaire dans la préparation de celui-ci.

Enfin, les modalités ne sont pas encore connues mais notez déjà que autour **du 9 avril**, la CES appellera à des mobilisations syndicales à l'occasion du « sommet européen de printemps » qui se tiendra à Budapest.

Au plan national, nous sommes dans une année lourde d'enjeux sociaux et politiques.

Lors du dernier CCN des 17 et 18 novembre 2010 nous avons pris le temps de tirer les premiers enseignements de ce formidable mouvement social sur les retraites, les responsabilités du syndicalisme et bien sur la place centrale occupée par la CGT dans l'impulsion et la construction du rassemblement le plus large des salariés.

Une grande convergence de vue s'était dégagée entre nous. Nous avons parlé d'un sentiment de fierté chez les militants. Cette analyse nous a amené à considérer que notre démarche syndicale s'en trouvait confortée et validée en quelque sorte mais qu'il fallait prendre le temps et trouver les espaces pour que la réflexion se mène dans toutes les organisations jusqu'au syndicat.

Ce mouvement a révélé des attentes sociales fortes, des capacités de mobilisation exceptionnelle, un syndicalisme responsable car porté par les salariés.

Cette exigence de justice et de démocratie sociales reste intacte aujourd'hui. La situation de milliers de salariés se dégrade. L'intransigeance de ce gouvernement et le refus du Président de la République d'entendre ce qui s'est exprimé d'une majorité de salariés ne va pas s'éteindre du jour au lendemain. Il n'y a plus beaucoup de sarko-compatibles dans le monde du travail et dans la société, y compris dans son camp, des doutes se font entendre. Il a besoin de convaincre, il est d'ailleurs annoncé dans une émission grand public pour répondre aux questions d'un panel de français certainement pris au hasard !

Par contre, il y a sûrement plus de Cégéto-compatibles aujourd'hui qu'hier.

Le retentissement incroyable de notre décision de ne pas aller aux vœux de ce président méprisant en est un signe et un point d'appui important pour nous. La CGT va bien, sans nier les transformations à faire ensemble dont nous avons beaucoup débattu hier. Les potentialités de renforcer notre organisation sont réelles.

Nous l'avons dit : nous rentrons dans une autre séquence.

L'année 2011 est déjà marquée par la campagne des élections présidentielles avec la tendance, de tous côtés, à vouloir déléguer à ce rendez-vous les réponses aux questions posées. Les médias y consacrent de plus en plus de temps. Les luttes syndicales sont ignorées ou dévoyées. Le discours syndical également, à l'exception évidemment des

polémiques qui peuvent mettre en difficulté, salir les responsables syndicaux et leur action en particulier ceux de la CGT. Par exemple, le Secrétaire général de la CGT fait une conférence de presse en janvier sur la décision de la commission des droits sociaux européenne concernant les 35 heures, c'est à peine traité dans la presse mais une campagne se déchaîne pour dire qu'il est absent dans cette rentrée...

Depuis plusieurs semaines, il y a une tentative de nous isoler, de nous discréditer, de nous rendre responsables de la désunion syndicale. La presse alimente l'idée de tensions internes. Soyons nous-mêmes, partout, en déployant notre démarche offensive, unitaire pour obtenir de véritables progrès sociaux pour les salariés.

Nous aurons, en temps voulu, à prendre des décisions et des positions au sujet des élections présidentielles dans le respect de nos orientations ; un syndicalisme indépendant mais pas neutre. Mais c'est bien l'intensité des mobilisations qui feront basculer vers plus de justice sociale. La montée des enjeux sociaux peut guider les prises de positions politiques.

Les conséquences sociales de la crise économique et financière, au plan national et international, continuent d'orienter le débat et les solutions sur la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail, le besoin d'une véritable politique industrielle, des politiques publiques au service de la croissance et l'emploi, le développement des services publics, une protection sociale solidaire et le partage des richesses.

Les stratégies des entreprises sont de plus en plus pointées du doigt, des doutes s'expriment venant de rangs insoupçonnés concernant le partage de la valeur ajoutée, le manque d'investissement dans le travail.

Bas salaires et inégalités salariales, précarité, flexibilité, le « mal travail » finissent par desservir les objectifs des entreprises.

**Les questions économiques sont également au cœur de toutes les questions sociales.** Le débat sur le « coût du travail », le financement des politiques publiques et de la protection sociale bat son plein.

Il y a une demande dans l'organisation de rendre plus lisibles nos propositions et peut être de prendre des initiatives de débat publics pour confronter avec d'autres

Nos orientations de congrès sont décidemment plus que jamais d'actualité.

Agir pour le développement humain durable, un nouveau statut du travail salarié dans le cadre d'une véritable sécurité sociale professionnelle, changer le travail...

Le gouvernement remanié, resserré mis en place pour affronter les futures élections va devoir avancer en terrain glissant voir miné : ça dépend un peu de nous. Et tout cela, dans un contexte syndical difficile. J'y reviendrais.

Il n'a pas, en tout cas, l'intention d'ouvrir des sujets sociaux : il n'y a pas d'agenda de prévu.

Il laisse faire les négociations entre les partenaires sociaux. Je vous renvoie à notre appréciation de l'agenda dit social proposé par le MEDEF accepté, au passage, par les quatre autres confédérations.

Il a annoncé deux réformes : une réforme fiscale et celle concernant **la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.**

A ce sujet, nous avons été reçus par la Ministre. Il est annoncé, comme à chaque fois, un programme de concertation sur six mois, des groupes de travail, des colloques. Pour l'heure, ils cherchent les consensus possibles et avec qui. Quelle population concernée ?

Quelle prise en charge ? Par qui ? Peut-on toucher à la CSG ? La dépendance relève-t-elle de la santé ou pas ???

Je ne vais pas développer ici toutes nos positions. La perte d'autonomie est un problème de santé. Nous revendiquons qu'elle soit prise en compte par la sécurité sociale dans la branche maladie. Le gouvernement sait que c'est une question sensible. Qui n'a pas été ou n'est pas concerné par cette problématique ? Combien de familles sont confrontées à des problèmes de financement inextricables ? Combien de retraités abandonnent leur projet pour faire face à la prise en charge de leur parent vieillissant et dépendant ?

C'est un débat de société qui dépasse le syndicalisme mais qui le concerne. Le handicap, la perte d'autonomie, la dépendance, l'état dans lequel nous vieillissons est inévitablement lié à la qualité de notre vie, de notre vie au travail, à notre niveau de vie.

Ce gouvernement le sait mais il va tenter de faire le service minimum, trouver un peu de recettes nouvelles sans toucher à l'entreprise ni aux profits financiers. Pourquoi pas une cotisation obligatoire pour les plus de 50 ans ? Ou élargir l'assiette de la CSG ?

Il vise les lois de finance 2012. Nous devons nous saisir de ce débat dans les professions, dans les départements, utiliser les CODERPA dans lesquels des possibilités de convergences avec les associations et les syndicats sont possibles.

C'est à nouveau comme pour la retraite une question de protection sociale, de solidarité qui s'oppose aux valeurs marchandes, à la privatisation, au chacun pour soi. Ils n'ont pas gagné d'avance !

Nous avons plusieurs négociations ou délibérations en cours avec le MEDEF, d'autres dans la Fonction publique sur la précarité. Les questions d'emploi, de salaires, de retraite, d'égalité entre les femmes et les hommes, de reconnaissance de la pénibilité restent d'actualité dans les luttes. La question des services publics de qualité continue de mobiliser.

**Quel est l'état d'esprit des salariés ? Comment dynamiser le climat revendicatif ? Comment peser efficacement sur les négociations en cours ? Comment reconstruire des mobilisations unitaires dans un contexte syndical différent et plus difficile ?**

Le contexte syndical est à l'évidence plus compliqué au plan national. La dynamique unitaire qui a prévalu depuis deux ans, avec des hauts et des bas, n'a plus la même configuration mais surtout ne semble pas avoir les mêmes objectifs. D'un côté nous pourrions nous positionner sur un certain nombre de sujets de portée générale sur la crise en France et en Europe, avoir des quelques objectifs revendicatifs à cinq (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires) et de l'autre nous serions en négociation avec le MEDEF avec les cinq confédérations sans parvenir à définir des axes communs de mobilisation pour peser efficacement sur le résultat des négociations. Les trois dernières réunions n'ont pas clarifié les objectifs de cette intersyndicale nationale. Sommes-nous décidés à porter encore des revendications ensemble et à agir ensemble pour obtenir des avancées pour les salariés ?

Cette démarche est possible avec la FSU, Solidaires peut-être avec l'UNSA s'il y a la CFDT. Mais la CFDT est clairement passée à autre chose. Nous le percevons dans les négociations avec le Medef mais aussi dans le positionnement qu'ils ont pris concernant l'agenda social. Il ne s'en cache pas et nous ne le découvrons pas mais cela complexifie les possibilités d'avancer ensemble quand il n'y a plus que deux confédérations dans l'intersyndicale.

Nous entrons là dans une phase où les propositions alternatives des uns et des autres se précisent avec le débat incontournable sur le niveau des exigences pour les salariés. La stratégie de négociation et les objectifs des uns et des autres sont mis à l'épreuve de l'efficacité pour les salariés.

Quelques extraits des opinions de premiers dirigeants de la CFDT à l'occasion de leurs instances : (je cite) « *La CFDT ne fait pas de l'augmentation des cotisations sa priorité compte tenu des contraintes en matière de pouvoir d'achat et de compétitivité des entreprises* » « *nous devons intégrer les positionnement des autres organisations qui considèrent que la seule issue est la ponction des réserves et l'augmentation des cotisations* » « *nous avons pu peser sur la dynamique intersyndicale, en influencer le rythme jusqu'à anticiper la fin du mouvement* » « *si le maintien de l'intersyndicale demeure un élément de notre stratégie, il ne la résume pas* » « *sans la casser la CFDT doit être en mesure de se différencier des autres... Cet objectif d'obtention des résultats pour les salariés nous conduit à vouloir renforcer le syndicalisme réformiste en recherchant l'ouverture et le travail en commun avec les organisations qui partagent une même conception du syndicalisme comme l'UNSA* » (fin de citation).

Ceci étant dit, nous continuons à prendre des positions convergentes sur certains sujets à l'exemple de la lettre commune que nous avons adressée au sénat et à l'assemblée nationale sur la réforme des services de santé au travail.

Il y a des organisations qui intéressent et d'autres moins. FO tient son congrès confédéral dans une semaine : « silence radio » ! Ils persistent et signent concernant leur stratégie et leur démarche. Haro sur la réforme de la représentativité et bien sûr sur la CFDT et la CGT : (je cite) « *La CFDT virant de l'autogestion à la signature systématique, la CGT du radicalisme systématique à un « réformisme » de façade* ». FO prône l'unité d'action mais sans jamais construire l'unité. (Je cite) « *Le pluralisme syndical est une garantie de la démocratie, comme le pluralisme politique ou le pluralisme des médias* ». Comprenez qui pourra !

Ce contexte syndical complexe ne doit pas nous gêner pour continuer ce que nous avons déjà commencé à construire avec la FSU. Suite à la rencontre de mars 2009 et aux initiatives nationales à Caen en 2009 sur la formation professionnelle et à Toulouse sur la petite enfance en 2010, nous nous sommes revus le 16 décembre 2010. Nous organisons une troisième initiative CGT-FSU le 9 février 2011 à Paris sur « Jeunes salariés et syndicalisme ».

Nous avons également des journées intersyndicales les 17 et 18 mars 2011 sur la situation des femmes avec la FSU, Solidaires à Paris.

Ces constats ne peuvent pas nous conduire à du repli dans l'organisation. Les difficultés unitaires actuelles au plan confédéral et national sont compréhensibles.

C'est bien en déployant notre démarche offensive, unitaire et de rassemblement partout et chaque fois que c'est possible et à tous les niveaux que nous marquerons des points avec et pour les salariés. C'est ce syndicalisme là qui est attendu par les salariés et qui pourra les faire venir plus nombreux à la CGT. Les syndicats ont été applaudis en tête de cortège à chaque manifestation pour la retraite.

A l'issue de ce CCN, la CGT pourrait proposer à la prochaine intersyndicale (à 5 organisations) qui a lieu lundi 7 février que l'ensemble des syndicats (5 confédérations, UNSA, Solidaires, FSU) se réunisse pour définir ensemble les objectifs revendicatifs sur lesquels ils pourraient être en mesure d'organiser des mobilisations unitaires qu'il s'agisse de l'emploi, du pouvoir d'achat, etc.

En ce qui nous concerne, nous avons déjà des perspectives d'initiatives et d'actions sur lesquelles je reviendrai. La CGT est toujours porteuse d'unité dès lors qu'il s'agit d'un levier permettant de faire grandir le rapport de force pour la satisfaction des revendications.

Nous avons tenu des réunions téléphonées des organisations du CCN le 21 janvier sur la situation revendicative.

**Le climat revendicatif n'est pas atone.** Il est divers, diffus sur de nombreux thèmes revendicatifs. Il y a besoin de donner du sens, de la cohérence et d'articuler les enjeux professionnels et interprofessionnels.

La reprise après le mouvement des retraites reste difficile mais il n'y a pas de résignation et plutôt une envie persistante d'agir, de gagner des acquis et beaucoup d'attentes vis-à-vis du syndicalisme.

Il y a des luttes sur l'emploi, contre les plans de licenciement. Il y a des luttes gagnantes sur les salaires, dans le cadre des NAO, notamment quand elles sont unitaires. Une pétition unitaire est en ligne dans la Fonction publique sur les salaires à l'appel de l'ensemble des organisations. Un front unitaire s'est dégagé également concernant la négociation en cours sur la précarité dans la Fonction publique. FO faisant bande à part.

Il y a des luttes sur les libertés. Il y a des luttes professionnelles dans plusieurs secteurs y compris unitaires.

Des journées de formation sont prévues sur la retraite complémentaire, la santé au travail, l'emploi industriel, les services publics, le financement, la perte d'autonomie de janvier à mars 2011.

Des plans de visites de syndicats s'organisent, des assemblées générales dans les unions locales, des congrès sont datés...

**Au regard de cette situation, plusieurs propositions concernant quelques sujets revendicatifs :**

- ➔ **Les salaires :** La campagne est à disposition des organisations : un module NAO, un 4 page. Une réunion des fédérations est prévue le **2 mars**.
- ➔ **La négociation Assurance-chômage :** Elle a commencé le 25 janvier. Il y a des points d'accord avec les autres organisations mais évidemment, va se poser le niveau d'amélioration de l'indemnisation et les questions de financement dans une situation d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Il va être nécessaire de faire connaître nos propositions et d'en faire une campagne publique. Trois autres réunions sont prévues (9 février, 3 et 10 mars).
- ➔ **La retraite complémentaire :** Nous en sommes à la 5<sup>ème</sup> réunion. Le patronat ne se dévoile pas. Les questions importantes ne sont toujours pas abordées : la valeur du point et son prix d'achat dans chacun des régimes. Il cherche, comme sur tous les dossiers de la protection sociale, à se dédouaner des financements nouveaux et à jouer sur les prestations. Nous pourrions, partout où c'est possible organiser des rassemblements devant les chambres patronales lors de prochaine séance de négociation le **24 février** avec les autres syndicats qui le veulent.
- ➔ **La reconnaissance de la pénibilité :** une réunion des fédérations a eu lieu mercredi de cette semaine. Des secteurs sont en action comme dans les Ports et docks. Nous proposons d'élargir à l'ensemble des professions la perspective d'action qui déjà était décidé pour le **28 avril** par les fédérations Construction/Bois-Ameublement et de la Chimie. C'est une journée internationale

de l'OIT pour la reconnaissance des victimes des AT-MP. Nous verrons les possibilités unitaires pour de ce rendez-vous.

- **Temps de travail, 35heures** : Le comité des droits sociaux européens a conclu à la violation par la France de la Charte sociale européenne révisée sur deux points : le régime des forfaits jours et des astreintes. Il s'agit maintenant de faire appliquer cette décision dans le maximum d'entreprises, de branches, de secteurs professionnels dans le public et le privé. Des négociations devraient s'ouvrir pour mettre en conformité les règles du temps de travail. Des contentieux en TGI et aux prud'hommes sont possibles.
- **Egalité entre les femmes et les hommes** : Nous proposons, en appui sur ce qui s'est fortement exprimé dans le mouvement des retraites, de continuer à porter cette exigence revendicative. Une journée d'étude confédérale se tiendra **le 3 mars** à Montreuil sur « A travail égal, salaire égal » accompagnée de supports pour dynamiser une démarche revendicative avec des initiatives partout dans les lieux de travail **le 8 mars 2011**.

D'autres préoccupations reviennent sur le devant de la scène pour lesquelles nous avons été sollicités, des questions de société qui nous concernent directement.

Le syndicat des avocats de France nous a proposé une action commune contre les délais excessifs dans les procédures prud'homales. Les assignations seront déposées ensemble auprès du TGI de Paris **le 15 février** prochain avec conférence de presse. La proposition est de prendre des initiatives partout pour exiger les moyens pour le bon fonctionnement de la prud'homie.

Nous avons donné notre accord pour être partie prenante d'une journée d'action pour l'arrêt des expulsions, la production massive de logements sociaux et contre le logement cher **le samedi 12 Mars 2011** avec le RESEL. La Fondation Abbé-Pierre évalue à plus de 8 millions le nombre de personnes concernées à des degrés divers par la crise du logement.

Nous proposons également de répondre favorablement à l'appel à une journée d'actions et rassemblements dans les régions et départements **le samedi 2 Avril 2011** pour la santé avec la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité et de nombreuses associations. Les problèmes de santé publique continuent à l'image du nouveau scandale du Médiateur, les hôpitaux sont saturés, l'accès à la santé est de plus en plus inégalitaire.

La CGT est très sollicitée par ces mouvements citoyens qui touchent à des questions de société, de services publics, de protection sociale.

Nous aurons prochainement à l'ordre du jour de la CEC deux campagnes : une pour la reconquête de la protection sociale (le 15 février) et celle pour les services publics et les politiques publiques (le 1 mars).

Cela fait beaucoup de chose à débattre.

Je vous laisse la parole.

## RESOLUTION DU CCN DE LA CGT

### 4 février 2011

---

Le Comité confédéral national de la CGT réuni les 3 et 4 février a procédé à un large tour d'horizon des défis à relever par le mouvement syndical dans un contexte politique et social lourd d'enjeux en France comme au plan international.

L'ensemble des organisations de la CGT réaffirme sa pleine solidarité à l'égard des peuples et des syndicats engagés dans des luttes de libération pour la promotion de la démocratie, des libertés, de la laïcité et la justice sociale, comme c'est notamment le cas en Tunisie et en Egypte. Face à la gravité des événements de ces derniers jours, la CGT exige du gouvernement français qu'il use de tous les moyens de pression, y compris des sanctions à l'égard des régimes corrompus pour exiger la liberté de manifestation et d'expression syndicale.

La CGT appelle à une large participation à la journée de solidarité syndicale internationale à l'égard de l'Egypte le 8 février.

En Europe, ce qui domine, c'est la poursuite des plans de rigueur, la multiplication des remises en cause des droits sociaux, la réduction des budgets et des moyens à disposition des services publics et des systèmes de protection sociale.

Pour s'y opposer, la CGT s'affirme disponible pour une action coordonnée des syndicats européens comme envisagée le 9 avril par la CES.

Le CCN constate un foisonnement d'actions souvent unitaires dans le public et le privé portant des revendications sur les salaires, l'emploi, le temps et les conditions de travail, la défense des services publics ... Loin d'être marqué par la résignation, le climat social est à l'exaspération après une réforme des retraites imposée malgré l'hostilité d'une très large majorité de salariés.

la CGT réaffirme que l'action syndicale unitaire est en mesure d'avancer sur des revendications fondamentales en matière de répartition des richesses, d'augmentation des salaires, de développement de l'emploi, de conditions de travail et de protection sociale, de reconnaissance des métiers pénibles.

C'est pourquoi la CGT propose que l'ensemble des organisations syndicales se réunisse très prochainement pour définir des revendications communes et les mobilisations nécessaires à leur satisfaction.

D'ores et déjà, la CGT a adopté son agenda des luttes sociales interprofessionnelles :

- elle participe aux initiatives du 15 février pour la défense des moyens de la prud'homie,
- elle appelle à des rassemblements le 24 février devant les chambres patronales pour l'avenir des retraites complémentaires,
- elle invite ses organisations à faire du 8 mars une journée d'action dans les entreprises pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- elle est partie prenante des initiatives unitaires du 21 février pour le fret ferroviaire, du 12 mars sur les besoins de logements sociaux et contre la hausse des loyers et du 2 avril pour la défense de l'hôpital public et des moyens pour la santé,
- elle retient la date du 28 avril (journée internationale de l'OIT pour la reconnaissance des accidentés du travail et des maladies professionnelles) pour agir sur la reconnaissance des métiers pénibles par des départs anticipés en retraite.

Le CCN réaffirme l'engagement de la CGT dans des campagnes de reconquête de la protection sociale et des services publics.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

## RESOLUTION DU CCN DE LA CGT

### 4 février 2011

---

Suite à la réflexion des organisations de la CGT, dont le débat de sa réunion du 3 février a témoigné, le CCN décide d'accélérer la mise en œuvre des résolutions du 49<sup>ème</sup> Congrès portant sur notre organisation et sa nécessaire évolution.

Il porte une appréciation positive de la progression régulière du nombre de syndiqués qui cotisent à la CGT depuis 2006 à un rythme d'environ 4% pour 2010.

Pour autant, le CCN estime que la situation sociale et l'implantation globale des syndicats dans notre pays est largement insuffisante pour créer les conditions de conquête sociale, dans un contexte où l'affrontement avec le patronat et le gouvernement s'aiguise.

De nombreux salariés sont aujourd'hui disponibles pour s'engager dans l'action collective et témoignent de leur confiance dans les syndicats, notamment la CGT.

Le CCN a témoigné d'une confiance des organisations de la CGT et d'une volonté unanimement partagée de passer à la concrétisation et à l'accélération des dispositions décidées par les syndicats au 49<sup>ème</sup> Congrès :

- Offrir le cadre de syndicalisation nécessaire au salariat d'aujourd'hui, notamment en direction des jeunes salariés,
- Mobiliser toutes les ressources de la CGT pour viser cet objectif et une amélioration significative de la vie syndicale dans notre organisation (presse, formation syndicale, contribution des élus et mandatés).

Les organisations du CCN s'engagent :

- A favoriser, ensemble, l'organisation des assemblées générales ou congrès de syndicats d'ici la fin de l'année et à susciter l'examen de leurs missions et de leurs périmètres de syndicalisation,
- A contribuer à la mise en place du dispositif d'accueil des adhérents,
- A mettre en place, avec les fédérations, les espaces de travail sur les enjeux revendicatifs communs. A cette fin, il mandate la Commission exécutive confédérale pour impulser et proposer une lisibilité de ceux-ci d'ici le prochain CCN,
- A poursuivre le débat sur les enjeux territoriaux et créer les conditions pour que le CCN de juin 2011 décide des contours et des modalités d'organisation de conférences territoriales interprofessionnelles de syndicats,
- Mettre en place au mois de juin sa commission affiliation,

Le CCN a convenu de faire un point d'étape régulier sur la mise en œuvre des résolutions et des résultats obtenus dans la campagne de syndicalisation.

*Résolution adoptée à l'unanimité*